

DEC192949DR08

Décision portant nomination de M. Emmanuel DEMAURY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, Espaces et Sociétés » - MIGRINTER.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7301 intitulée « Migrations Internationales, Espaces et Sociétés » - MIGRINTER et nommant Mme Adelina MIRANDA en qualité de Directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7301¹ en date du 19/11/2019 ;

Considérant que M. Emmanuel DEMAURY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers en date des 6, 7 mai et 2, 3 octobre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Emmanuel DEMAURY, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, Espaces et Sociétés » - MIGRINTER, à compter du 1^{er} novembre 2019.

M. Emmanuel DEMAURY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel DEMAURY, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 21 novembre 2019

La directrice de l'unité
Mme Adelina MIRANDA

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)